



Connaître ses droits : oui, mais comment ? L'accès au droit en Loire-Atlantique

Gratuit. Renseignements au 02.51.17.96.95 ou 06.58.66.44.95 ou par mail au cdad-loire-atlantique@justice.fr ou sur compte Twitter @cdad44



« Nul n'est censé ignorer la loi ». Si cet adage est bien connu, il ne correspond que peu à la réalité.

La multiplicité des règles, la complexité des lois ne permettent pas toujours d'avoir une notion claire et exhaustive de nos droits et obligations. De plus, conciliation et médiation sont des modes de règlement des litiges, rapides et peu coûteux, voire totalement gratuits. Saisir le tribunal n'est pas toujours nécessaire !



Du lundi 8 au vendredi 12 octobre 2018, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit vous convie à la Semaine de l'Accès au Droit, près de chez vous !

De nombreuses communes partenaires accueilleront les manifestations suivantes :

lundi 8 octobre 2018 : Pornic (14h-17h et 19h-21h. Lieu : Amphithéâtre de Pornic, rue Rostislaw Loukianoff, 44210 Pornic)

-Que faire en cas de violences intra-familiales, de viol, d'inceste ? Quelles sont les solutions d'hébergement d'urgence et les aides existantes ? Quelles sont les suites d'une plainte, d'un signalement ?

14h-17h : Séance d'information collective relative aux droits des femmes et des familles. Que faire en cas de violences intra-familiales, de viol, d'inceste ? Quelles sont les solutions d'hébergement d'urgence et les aides existantes ? Quelles sont les suites d'une plainte, d'un signalement ? Public : professionnels locaux.

19h-21h : Séance d'information collective relative à l'accès au droit. Présentation du PAD. Entretiens individuels. Public : particuliers.

Mardi 9 octobre 2018 : Ancenis (9h-12h. Lieu : salle du conseil de la mairie, place du Maréchal Foch 44150 Ancenis)

Information relative à l'Accès au Droit. Sans rendez-vous.

9h-12h : permanence d'information, sans rendez-vous, avec de nouveaux intervenants (professionnels du droit, associations). Grand public : particuliers, professionnels et associations.

Mardi 9 octobre 2018 : Nozay (14h-16h. Espace culturel Léon Chiron, 12 route de Pléssé 44170 Vay)

Information en matière de droit de la consommation. Quels sont les délais de rétractation en cas de démarchage à domicile ou de paiement en ligne ? Que faire en cas d'abus de faiblesse ou d'escroquerie ? Règlement à l'amiable ou procédure judiciaire ?

14H-16H : Action d'information collective avec un avocat et une association de défense des consommateurs. Public : personnes âgées et proches.

Mercredi 10 octobre 2018 : Vallet (14h-19h. Lieu : Espace culturel Le Champilbart 13 route des Dorices 44330 Vallet)

Journée d'accès au droit sans rendez-vous. Annonce du nouveau dispositif, Point d'Accès au droit du Vignoble, dont l'ouverture est prévue en janvier 2019.

14h-19h : informations et conseils juridiques délivrés dans le cadre d'entretiens individuels par les différents acteurs de l'accès au droit. Grand public : particuliers, associations, professionnels.

Jeudi 11 octobre 2018 : Saint-Nazaire (14h-19h. Lieu : Espace civique Jacques Dubé 1 bis rue des ajoncs 44600 Saint Nazaire)

Problématiques liées aux crédits à la consommation et au surendettement, impayés de loyers et conflits de voisinage.

-cas pratiques/mises en situation. Simulations d'entretiens avec un conciliateur de justice qui expliquera, dans les cas de conflits de voisinage, le déroulé d'une conciliation- homologation par le juge d'instance- saisine de l'huissier de justice en cas d'inexécution par une partie.

-entretiens avec un juriste de la CLCV et consultations avec un avocat. Parcours des personnes surendettées (Cabinet de l'avocat-Audience au Tribunal d'Instance- Etude de l' Huissier de justice.....)

Public : professionnels et particuliers.

Vendredi 12 octobre 2018 : Châteaubriant (9h-12h et 14h-18h la Maison de Justice et du Droit 14 rue des Vauzelles 44110 Chateaubriant).

Forum annuel de l'Accès au Droit et à la Justice (7^{ème} édition). Journée Portes Ouvertes, avec entretiens et consultations sans rendez-vous. Présentation des différents services proposés à la MJD : professionnels du droit (avocats,notaires et huissiers de justice), associations (défense des consommateurs et des locataires, victimes d'infractions, soutien à la parentalité, soutien aux tuteurs familiaux), conciliateur de justice (litiges avec ses voisins, un magasin ou un opérateur téléphonique), délégué du Défenseur des droits (litiges avec les services publics, discriminations, droits de l'enfant, déontologie et métiers de la sécurité), Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Protection Judiciaire de la Jeunesse. CAF (médiation familiale), CSF et CLCV partenaires. Grand public : Particuliers, professionnels et associations.

